



VILLE D'ORANGE

## REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

## LE MAIRE DE LA VILLE D'ORANGE

DIRECTION FINANCIERE

N° 136/2024

DEMANDE DE  
SUBVENTION AUPRES  
DE LA REGION SUDEQUIPEMENTS DES  
POLICES MUNICIPALES

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 30 novembre 2021 ;

**VU** le dispositif de la Région Sud relatif à l'aide aux communes « région sûre » concernant les équipements des Polices Municipales ;

**VU** la délibération 2023-477 du Conseil Municipal d'Orange du 12 juin 2023 donnant délégations dudit Conseil Municipal au Maire ;

**CONSIDERANT**, que les équipements des Polices Municipales sont éligibles au titre de la « Région Sûre »

**CONSIDERANT**, qu'il convient de présenter un dossier de demande de subvention auprès de la Région Sud d'un montant de **35 089,41 € HT**, représentant 50% du montant total;

**- DECIDE -**

**Article 1** : De solliciter une demande de subvention auprès de la Région Sud d'un montant de **35 089,41 € HT** correspondant à 50% du montant total s'élevant à **70 178,81 € HT**.

**Article 2** : Le Maire et le Comptable public assignataire du SCG de Vaison La Romaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 3** : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et publié au registre des décisions.

**Article 4** : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois.

Orange, le 11.03.2024

Le Maire,  
Yann BOMPARD